Programme formations 2027 – CFTC Cadres

L'année 2027 sera marquée par des évolutions importantes du dialogue social dans les entreprises, avec notamment le renouvellement de nombreux comités sociaux et économiques (CSE), mais aussi par l'accélération des transformations liées à l'intelligence artificielle. Ces mutations interrogent directement la place des représentants du personnel, leurs moyens d'action et leur capacité à défendre les intérêts des salariés dans un environnement professionnel en pleine évolution.

À travers son plan de formation 2027, la CFTC Cadres souhaite accompagner ses adhérents dans ces changements et renforcer leurs compétences pour leur permettre d'exercer pleinement leurs mandats et de prendre toute leur place dans le dialogue social.

Les formations de l'année s'articuleront autour de quatre enjeux majeurs :

- Préparer et réussir les élections professionnelles, étape essentielle du renouvellement de la représentativité syndicale et des instances dans l'entreprise ;
- Comprendre les transformations liées à l'intelligence artificielle et en faire un enjeu du dialogue social ;
- Agir pour la santé au travail et la prévention des risques auxquels les cadres sont exposés ;
- Maîtriser la mise en place et le fonctionnement du CSE pour exercer efficacement son mandat.

Ce parcours 2027 permettra ainsi aux stagiaires de consolider leur expertise juridique et sociale, de mieux appréhender les transformations du monde du travail et de développer une action syndicale constructive, fondée sur le dialogue, la prévention et la défense des droits des salariés.

1. Les élections professionnelles dans l'entreprise – 24 et 25 mars 2027

Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires de maîtriser les différentes étapes du processus électoral dans l'entreprise, de la préparation des élections professionnelles jusqu'à la proclamation des résultats.

Il s'agira notamment de comprendre le cadre juridique applicable aux élections professionnelles, d'en identifier les principaux enjeux pour les organisations syndicales et de maîtriser les outils nécessaires à leur préparation et à leur déroulement.

La formation permettra également d'appréhender les conséquences des élections sur la représentativité syndicale, la désignation des représentants du personnel et la négociation collective dans l'entreprise.

Déroulé de la formation :

1er jour : Préparer les élections professionnelles

- Le cadre légal des élections professionnelles : périmètre, effectifs, périodicité et acteurs concernés ;
- Les enjeux des élections : représentativité syndicale, désignation des mandats et négociation collective ;

- La préparation des élections : protocole d'accord préélectoral (PAP), collèges électoraux et répartition des sièges ;
- La préparation de la campagne électorale : stratégie syndicale et communication auprès des salariés.

2ème jour : Maîtriser le déroulement des élections et leurs conséquences

- Le déroulement du scrutin : modalités de vote, vote électronique, dépouillement et proclamation des résultats ;
- La répartition des sièges et le calcul de la représentativité syndicale ;
- Les conséquences des résultats sur les mandats syndicaux et la vie des instances représentatives du personnel ;
- Les contestations électorales : motifs, procédures et délais de recours ;
- Exercices pratiques autour de situations électorales.

2. L'intelligence artificielle et le dialogue social – 16 et 17 juin 2027

Objectifs pédagogiques

L'intelligence artificielle suscite à la fois fascination et inquiétude. Parmi les principales interrogations figurent les risques de destruction d'emplois, de transformation des métiers et de dégradation des conditions de travail. Pourtant, ces évolutions ne constituent pas une fatalité. Le dialogue social représente un levier essentiel pour anticiper les transformations liées à l'introduction de l'intelligence artificielle dans les entreprises et en encadrer les usages.

Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires de comprendre ce qu'est l'intelligence artificielle, d'en mesurer les impacts potentiels sur l'emploi et les conditions de travail et de maîtriser le cadre juridique applicable à son déploiement.

Il s'agira également d'identifier les leviers d'action dont disposent les représentants du personnel et les organisations syndicales pour intervenir en amont des projets d'introduction de systèmes d'intelligence artificielle (SIA), mobiliser les prérogatives du CSE et faire de la négociation collective un outil d'anticipation et d'accompagnement de ces transformations.

Déroulé de la formation :

1er jour : Comprendre l'intelligence artificielle et son encadrement juridique

- Histoire et définitions de l'intelligence artificielle : origines, fonctionnement et principales évolutions ;
- L'impact de l'IA sur l'emploi : état des données disponibles, risques de substitution et transformations des métiers ;
- Le cadre juridique applicable : les apports du règlement européen sur l'intelligence artificielle (RIA), du RGPD et de l'accord-cadre européen sur la numérisation ;
- Les enjeux économiques et sociaux liés au déploiement de l'IA dans les entreprises.

2ème jour : Mobiliser le dialogue social pour encadrer l'introduction de l'IA dans l'entreprise

- Les consultations récurrentes du CSE : intégrer les enjeux de l'IA dans l'analyse des orientations stratégiques, de la situation économique et financière et de la politique sociale de l'entreprise ;
- Les consultations ponctuelles : l'obligation de consulter le CSE lors de l'introduction d'une nouvelle technologie ou d'un projet important modifiant les conditions de travail ;
- Les conséquences de l'IA sur le collectif de travail : licenciements économiques, emploi, santé et sécurité au travail, risques psychosociaux et prise en compte dans le DUERP ;
- Les leviers de la négociation collective : maintien dans l'emploi, formation et adaptation des compétences, accompagnement des transformations et partage des gains de productivité ;
- Mobiliser les outils juridiques et les prérogatives du CSE et des organisations syndicales pour anticiper et encadrer durablement les usages de l'intelligence artificielle.

3. La santé au travail des cadres – 15 et 16 septembre 2027

Objectifs pédagogiques

La formation a pour objectif de faire prendre conscience des enjeux spécifiques liés à la santé au travail des cadres et de permettre aux stagiaires d'identifier les principaux risques auxquels cette population est exposée.

Il s'agira d'appréhender les différentes problématiques de santé au travail pouvant affecter les cadres, notamment les risques psychosociaux, le burn-out, le harcèlement et les conséquences de l'intensification du travail.

La formation devra également permettre aux stagiaires de mieux connaître les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité, ainsi que les moyens d'action dont disposent les représentants du personnel pour contribuer à la prévention des risques professionnels dans leur entreprise.

Déroulé de la formation :

1er jour : Comprendre les enjeux de santé au travail chez les cadres

- Les spécificités des cadres face aux enjeux de santé au travail : charge de travail, autonomie, responsabilité et intensification du travail ;
- L'obligation de sécurité de l'employeur et les responsabilités des différents acteurs ;
- La prévention des risques professionnels et le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- Les risques psychosociaux (RPS) et le burn-out ;
- Le harcèlement moral et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

2ème jour : Agir et prévenir les risques dans l'entreprise

- Le parcours de l'inaptitude : accompagner un salarié déclaré inapte ;
- Le rôle du CSE en matière de santé au travail : prévention des risques, enquêtes et préconisations ;
- L'articulation entre le CSE et la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) ;
- Le droit d'alerte en matière de santé et le recours à l'expertise ;
- Les accidents du travail et maladies professionnelles : reconnaissance et responsabilités de l'employeur ;

- Les moyens d'action des représentants du personnel pour améliorer la prévention et les conditions de travail.

4. Mise en place et fonctionnement du CSE – 17 et 18 novembre 2027

Objectifs pédagogiques

Cette formation est destinée aux représentants du personnel, élus ou futurs élus, qui souhaitent maîtriser les règles relatives à la mise en place et au fonctionnement du comité social et économique (CSE).

Elle a pour objectif de fournir aux stagiaires les connaissances juridiques et pratiques nécessaires à l'exercice de leur mandat. Il s'agira notamment de comprendre les modalités de mise en place de l'instance, de connaître les prérogatives et les moyens dont disposent les élus et de maîtriser les principales règles encadrant son fonctionnement.

La formation permettra également d'identifier les leviers d'action du CSE en matière économique, sociale et de santé au travail, afin de contribuer activement à la défense des intérêts des salariés dans l'entreprise.

Déroulé de la formation :

1er jour : Comprendre la mise en place et l'organisation du CSE

- L'origine et le cadre juridique du CSE : entreprises concernées, seuils d'effectifs et modalités de mise en place ;
- La composition du CSE : élus titulaires et suppléants, représentants syndicaux et président ;
- Les attributions du CSE selon les effectifs de l'entreprise ;
- Les droits et obligations des élus ;
- Les moyens des élus : heures de délégation, déplacements, formation et protection ;
- Le règlement intérieur du CSE et les modalités d'organisation de l'instance.

2ème jour : Maîtriser le fonctionnement et les missions du CSE

- Le fonctionnement pratique du CSE : réunions, ordre du jour, procès-verbaux et délibérations ;
- Les consultations obligatoires et les informations mises à disposition des élus, notamment dans la BDESE ;
- Les missions économiques et sociales du CSE ;
- Le rôle du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- Les budgets du CSE : budget de fonctionnement et budget des activités sociales et culturelles ;
- Les moyens d'action des élus : recours à l'expertise, droits d'alerte et relations avec l'employeur ;
- Les bonnes pratiques pour exercer efficacement son mandat et faire vivre l'instance.